

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ **PROCÈS-VERBAL**

Séance du 05 décembre 2013

Approuvé le 16 janvier 2014

	PRESENTS
Membres du Conseil	Kristine BALSLEV, Radu BANESCU, Pierre BARROUILLET, Ecaterina BULEA BRONCKART, Caroline DAYER, Olivier DESRICHARD, Vije FRANCHI, Natasha FREDERIC, Guido GENDOLLA, Paolo GHISLETTA, Francia LEUTENEGGER, Martine MORNACCHI, Catherine ONA, Michael RICHTER, Yvan SANCHEZ,
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Valérie FAVEZ – conseillère aux études, Pascal ZESIGER – doyen
Invité(s)	
	EXCUSES
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Jean-Michel BAUDOUIN, Daphné BAVELIER, Kerstin BRINKMANN, Laurent FILLIETTAZ, Edouard GENTAZ, Sabine VANHULLE, Valentin ZEBERLI
Ex officio	Aline MEYER Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études

Ordre du jour

- 1 Approbation du PV de la séance du 19.09.2013
- 2 Communications du doyen
- 3 Examen du rapport de la Commission de Planification Académique CPA, pour préavis
- 4 Présentation des comptes 2012 et du budget 2014 par Pierre Batardon, administrateur
- 5 Proposition de modification du Règlement de doctorat de la Faculté, pour approbation
- 6 Elections complémentaires dans les Commissions facultaires et de la Section de psychologie
- 7 Divers

Procès-verbal approuvé le 16 janvier 2014

A la demande du doyen, il est proposé de modifier l'ordre du jour et de traiter le point n°4 (présentation des comptes 2012 et du budget 2014) avant le point n°3 (examen du rapport de la CPA). Les membres du Conseil participatif acceptent cette demande de modification.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19.09.2013

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

• Rapprochement IUKB/UNIGE - suite

La Faculté continue à travailler à cette intégration qui s'effectuera par le biais de la création d'un centre interfacultaire en droits de l'enfant. Il est prévu que 2 professeurs soient rattachés à notre faculté, l'un en psychologie, et l'autre en sciences de l'éducation. Un groupe de travail est en train de vérifier quels cours pourraient être échangés. Dès la rentrée 2014, les étudiants de la Maîtrise en droits de l'enfant seront immatriculés à l'UNIGE. Le transfert des postes et du budget devrait s'effectuer au 1^{er} janvier 2015.

• Cérémonie de remise des diplômes

La journée, qui s'est déroulée le 30 novembre dernier, a remporté un vif succès. Quelques 1'700 personnes y ont assisté ; 542 diplômes ainsi que 32 doctorats ont été remis.

• Entrée en vigueur de la nouvelle Loi concernant la recherche sur l'être humain

L'entrée en vigueur de la LRH au 1er janvier 2014 amènera divers changements pour la Faculté. Il est prévu que toutes les recherches seront examinées pour les diriger vers l'instance compétente. Il s'agira notamment de vérifier quelles recherches doivent être soumises à la Commission cantonale d'éthique. Pour assurer cet important investissement, le décanat propose de mettre à disposition une décharge de deux heures d'enseignement au printemps 2014 pour le président de la Commission d'éthique et d'engager un-e adjoint-e scientifique à 30% pour une année. Ces deux éléments peuvent être financés par les Overhead facultaires. Pour le deuxième point, un poste à mi-temps a été demandé sur le budget 2014 mais il est peu probable que nous l'obtenions directement. Il faudra également trouver des solutions pour assumer les frais de dépôt de demandes à la Commission cantonale (seuls les projets liés à des travaux de Master ou de doctorat peuvent être exemptés d'émoluments).

Des informations concernant les procédures à suivre seront communiquées dès janvier prochain.

• Prix Latsis 2013

David Sander, professeur de la FPSE spécialiste des émotions, se voit décerner le Prix Latsis national 2013 doté d'un financement de CHF. 100'000.-

• Nouveaux engagés

Une séance d'information pour les nouveaux engagés s'est tenue le 31 octobre. Cette séance fait partie d'un nouveau dispositif mis en place par le le décanat à l'intention des nouveaux collaborateurs intégrant la Faculté. Une documentation écrite complémentaire est en préparation.

Procès-verbal approuvé le 16 janvier 2014

• Commission Innovation pédagogique de l'Université

Le projet d'innovation pédagogique de la FPSE, financé par le Rectorat, a été présenté devant cette commission par les Prof. Etienne Bourgeois, Nicolas Favez et Olivier Desrichards accompagnés du doyen. Le projet a reçu un accueil très positif et a suscité de nombreuses questions.

• MAS en neuropsychologie clinique

Une réunion avec le Rectorat s'est tenue concernant le plan d'action consécutif à l'évaluation du MAS en neuropsychologie clinique. Le Rectorat a notamment suggéré d'envisager de nouvelles synergies avec d'autres instances liées aux neurosciences à l'UNIGE.

• Site de Sécheron - Campus Biotech

Le site de Sécheron a été réaménagé en un complexe de recherche dans le domaine des neurosciences et des biotechnologies. L'ensemble du complexe, intitulé Campus Biotech, est occupé pour partie par l'EPFL, l'UNIGE et leurs partenaires.

Le CISA (Centre interfacultaire en sciences affectives) s'y est installé récemment.

La Faculté a également demandé à pouvoir bénéficier d'open-space pour les doctorants, avec accès aux infrastructures, ainsi que de quelques bureaux pour des membres du corps académique.

• Pôle de recherche national (PRN) en sciences affectives

La 3^{ème} et dernière phase de financement a été accordée par le FNS pour une durée de 4 ans..

• « Histoire & Cité »

Des manifestations, à destination de la communauté scientifique mais également du « grand public », sont prévues en mai 2015. La Faculté sera impliquée dans ces projets via ses chercheurs actifs dans le cadre de la Maison de l'Histoire.

3. PRÉSENTATION DES COMPTES 2012 ET DU BUDGET 2014

• Bilan des comptes pour l'année 2012 : - 153'000 CHF

Un bilan légèrement déficitaire (0.03% du budget total) mais sans conséquences dramatiques, d'autant plus que, fin 2011 (ainsi que les années précédentes), la Faculté avait été amenée à restituer un montant important « non dépensé ».

Pierre Batardon indique qu'il sera en mesure de présenter le bilan des comptes de l'année 2013 dès le printemps 2014.

Budget 2014

Dans le cadre des « coupures » budgétaires imposées par le Rectorat (3.75% du budget facultaire total), soit - 1'373'936 CHF à restituer sur la période 2013-2017, les prévisions sont les suivantes :

2013 : entre les départs en retraite et les promotions diverses, une grosse « coupure » a pu être réalisée (par exemple, 1 poste de professeur + 2 postes d'assistants, non remplacés), soit - 641 710 CHF.

Procès-verbal approuvé le 16 janvier 2014

2014 : il n'est pas prévu de départ en retraite en 2014. Le montant (de « coupure ») estimé est de l'ordre de **10'000 CHF.**

De 2015 à 2017, afin de respecter l'objectif fixé, il restera donc à rendre la somme de **720'000 CHF**; compte-tenu des départs en retraite envisagés, cet objectif devrait être atteint sans difficulté

Concernant l'avenir, les prévisions s'annoncent extrèmement pessimistes puisque l'année 2017 est annoncée comme « catastrophique » pour l'Etat de Genève.

4. EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION ACADÉMIQUE – CPA, POUR PRÉAVIS

Le rôle de la CPA consiste à examiner l'opportunité stratégique de maintenir ou non des postes professoraux lorsque leurs titulaires arrivent à la retraite, ou de créer de nouveaux postes. Il peut ainsi être décidé de supprimer le domaine concerné s'il est jugé que cette suppression n'altère pas de manière trop conséquente l'offre d'enseignement de la Faculté et ne prétérite pas la recherche scientifique dans des domaines essentiels.

Il peut également être convenu de maintenir l'enseignement sans recourir forcément à l'engagement d'un professeur ordinaire (choix de remplacer un PO par un PAS, création de postes de MER, CC ou CE, par exemple).

Le rapport de la CPA présenté en séance expose la politique de planification proposée par la Faculté pour la période 2013-2017.

Ne suscitant ni commentaire ni question, le rapport de la Commission de Planification Académique est préavisé favorablement, à l'unanimité (15 voix).

5. PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE DOCTORAT DE LA FACULTÉ, POUR APPROBATION

Le Conseil participatif ayant à se prononcer sur les modifications des articles du règlement de doctorat, liés au passage aux notes chiffrées, le CCER des deux sections, via leurs représentants respectifs au Conseil participatif, ont saisi la Présidence du Conseil pour suggérer l'introduction d'une modification supplémentaire concernant l'article 7.2 alinéa b, relatif à la direction des thèses.

« Les membres du CCER des deux sections souhaitent proposer de profiter de cette occasion pour initier la discussion sur une autre modification de l'article 7.2.b) qui nous tient à cœur depuis un moment. Il s'agit du fait que les personnes titulaires d'un doctorat mais ne travaillant pas à la FPSE peuvent co-diriger une thèse, tandis que les personnes titulaires d'un doctorat et travaillant à la FPSE (p.ex. les Maître-assistants) ne peuvent pas co-diriger une thèse.

Veuillez trouver ci-joint un bref exposé de motifs ainsi qu'une proposition de modification du règlement de doctorat que nous souhaitons soumettre au CP. » :

A l'occasion de la modification du règlement de doctorat de la FPSE lors de la session du Conseil Participatif du 5 décembre 2013, les membres du CCER des deux sections proposent d'initier la discussion sur la modification de l'article 7.2.b).

Dans sa version actuelle, le règlement prévoit qu'une co-direction de thèse peut être autorisée « entre une personne occupant l'une des fonctions habilitées à diriger des thèses selon l'article 7.1 et une personne **externe à la Faculté ou à l'Université de Genève** titulaire d'un doctorat. » .../...

Procès-verbal approuvé le 16 janvier 2014

.../...

Les membres du CCER au Conseil Participatif des deux sections sont d'avis que *ce règlement désavantage une personne titulaire d'un doctorat à l'intérieur de la Faculté,* par exemple un-e Maître-assistant-e.

Dans la version actuelle du règlement, toute personne titulaire d'un doctorat peut co-diriger une thèse, sauf si la personne est employée par la FPSE.

Pour cette raison, il est proposé de modifier l'article comme suit : « entre une personne occupant l'une des fonctions habilitées à diriger des thèses selon l'article 7.1 et une personne titulaire d'un doctorat. »

Les membres du CCER au Conseil Participatif : Kristine Balslev, Kerstin Brinkmann, Ecaterina Bulea Bronckart, Caroline Dayer, Natacha Frédéric, Michael Richter

Cette demande de modification consisterait uniquement à supprimer la mention "externe à la Faculté ou à l'Université de Genève" du libellé de l'article, considérant le motif invoqué (la « discrimination ») dans l'exposé en encadré ci-dessus.

- P. Barrouillet s'étonne, dans un premier temps, qu'il soit possible pour un titulaire de doctorat de pouvoir co-diriger des thèses. Dans certains pays, dont la France, l'obtention du doctorat n'est pas « ipso facto » accompagnée de cette habilitation. Toutefois, et dans la mesure où cette co-direction est permise en Suisse, la question se pose alors de la **légitimité** de cette distinction faite entre un titulaire de doctorat *externe* et un docteur de l'Université de Genève, ainsi que des raisons ayant motivé cette disposition particulière.
- V. Favez indique que ce règlement est très ancien (2001) et qu'il a, depuis, subi plusieurs révisions sans que personne ne signale cette particularité dont personne ne semble comprendre la justification.

Sans que ne soit remise en question la légitimité de la demande de modification du CCER, une discussion s'engage alors sur la procédure *per se*, i.e. sur le *bien-fondé* de voter directement une modification réglementaire en Conseil participatif (sans consultation et validation des différentes instances facultaires au préalable). Il est également objecté que, s'il y a effectivement *urgence* à voter les modifications proposées initialement à l'ordre du jour [liées au passage aux notes chiffrées], une refonte totale du texte est prévue dans les mois à venir ; en effet, la question a justement été évoquée au cours de la séance du Conseil décanal, la veille (mercredi 04 décembre), et la décision a été prise de constituer un groupe de travail, à cet effet.

Devant la perplexité générale sur cette distinction externe/interne, et face aux arguments développés par les représentants du CCER (disposition discriminatoire, délai repoussé à plusieurs mois si la modification demandée n'est pas ajoutée à celles proposées à l'ordre du jour, ..), Pierre Barrouillet suggère de procéder en deux temps et de soumettre à une première consultation la demande du CCER d'amender directement le projet de règlement modifié en se prononçant sur l'ajout d'une modification supplémentaire concernant l'article 7 telle que proposée par le CCER de la Faculté. Soit :

Article 7 Direction de thèse

- 7.1. Sont habilités à diriger des thèses : les professeurs ordinaires, associés, assistants et titulaires, et, de cas en cas, les chargés de cours et les maîtres d'enseignement et de recherche de la faculté.
- 7.2. Des codirections de thèse peuvent être autorisées :
- a) entre personnes occupant des fonctions habilitées à diriger des thèses selon l'article 7.1 ;
- b) entre une personne occupant l'une des fonctions habilitées à diriger des thèses selon l'article 7.1 et une personne externe à la Faculté ou à l'Université de Genève titulaire d'un doctorat.

Procès-verbal approuvé le 16 janvier 2014

[K. Balslev quitte la séance]

1er vote :

Soumise au vote, la demande de modification/reformulation immédiate de l'article 7.2 (b) introduite par les membres du CCER a été votée et acceptée avec 11 voix pour et 3 abstentions.

2ème vote :

Compte-tenu du résultat du premier vote, les membres du Conseil participatif ayant accepté majoritairement d'intégrer la reformulation de l'article 7.2 telle que proposée par le CCER et d'amender le texte soumis à son approbation, il est procédé au 2ème vote.

Dans ce contexte, le projet de modification du règlement de doctorat **amendé** comme indiqué ci-dessus est alors approuvé à l'unanimité (14 voix).

[V. Favez et C. Dayer quittent la séance]

6. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMISSIONS FACULTAIRES ET DE LA SECTION DE PSYCHOLOGIE

Suite à la présentation de candidats par les corps étudiant et des CCER, pour le mandat 2013-2015 des Commissions facultaires et de la Section de psychologie, celles-ci sont complétées comme suit :

Commission de l'égalité

représentant-e-s	2013-15 composition proposée	
	Olivier DESRICHARD	Tit.
	Susanne KAISER	Tit.
	Vije FRANCHI	Tit.
corps professoral	Greta PELGRIMS	Tit.
oorpo proroccorar	Margarita SANCHEZ-MAZAS	Tit.
	Jean-Michiel BAUDOUIN	supp.
	Laurent FILLIETTAZ	supp.
	Mireille BETRANCOURT	supp.
	Caroline DAYER	Tit.
corps intermédiaire	Clara KULICH	Tit.
corps intermediane	-	supp.
	Joséphine STANEK	supp.
	Linda DELL'ANGELA	Tit.
étudiants	? (pas de proposition SSED)	Tit.
etudiants	Catherine YUAN	supp.
	- (pas de proposition SSED)	supp.
PAT	Martine MORNACCHI	Tit.
FAI	Carla ANDEREGG	supp.

Procès-verbal approuvé le 16 janvier 2014

Commission Ethique

représentant-e-s	2013-15 composition proposée	
	Nicolas FAVEZ	Tit.
	Guido GENDOLLA	Tit.
	Martial VAN DER LINDEN	suppléant
corps professoral	-	suppléant
Corps professoral	Georges FELOUZIS	Tit.
	Martine RUCHAT	Tit.
	Sabine VANHULLE	suppléant
	Olivier MAULINI	suppléant
	Ecaterina BULEA BRONCKART	Tit.
corps intermédiaire	Michael RICHTER	Tit.
corps intermediane	-	suppléant
	Jacques Berent	suppléant
	Catherine YUAN	Tit.
étudiants	- (pas de proposition SSED)	Tit.
Ctudiants	-	suppléant
	- (pas de proposition SSED)	suppléant
PAT	Martine MORNACCHI	Tit.
PAI	Catherine ONA	suppléant

Commission formation et évaluation des enseignements

représentant-e-s	2013-15 composition proposée	
	Kovilijka BARISNIKOV	Tit.
	Susanne KAISER	Tit.
	-	suppléant
corps professoral	-	suppléant
corps professoral	Etienne BOURGEOIS	Tit.
	Lucie MOTTIER-LOPEZ	Tit.
	Jean-Luc DORIER	suppléant
	Francia LEUTENEGGER	suppléant
	Betty GOGUIKIAN	Tit.
corps intermédiaire	Céline BUCHS	Tit.
corps intermediane	Natacha FREDERIC	suppléant
	-	suppléant
	Argelia CIODINI	Tit.
étudiants	- (pas de proposition SSED)	Tit.
Ctadianto	-	suppléant
	- (pas de proposition SSED)	suppléant
PAT	Martine MORNACCHI	Tit.
1731	Edith CAMPOS	suppléant

Procès-verbal approuvé le 16 janvier 2014

Commission informatique

représentant-e-s	2013-15	commentaires
Doyen	Siegfried HANHART (vice-doyen)	
Administrateur	Pierre BATARDON	
Représentant de la Dinf	Jacques LAMBERT	
Responsable secteur informatique	Yvan SANCHEZ	
Responsable secteur audiovisuel	Isabelle DESCOMBES	
corps professoral psychologie	Olivier RENAUD	
corps professoral TECFA	Mireille BETRANCOURT	
corps professoral SSED	Jean-Luc DORIER	
corps intermédiaire	Isabelle COLLET - Philippe GOLAY -	
Etudiants	François VAN WALLEGHEM	
Liddiants	? (pas de proposition SSED)	
ex officio Siegfried HANHART - Président de la Commission d'Equip		on d'Equipement

Commissions de la Section de psychologie

COMMISSION DES STAGES

Corps professoral

- Ulrich Frauenfelder
- **Edouard Gentaz**
- Didier Grandjean

<u>CCER</u>

Betty Goguikian

Etudiant

- Dara Feger
- Lauriane Wenig (remplaçante) ?

Conseillères aux études, ex officio

- Valérie Favez
- Pascale Pasche-Provini

Procès-verbal approuvé le 16 janvier 2014

COMMISSION DES PLANS D'ETUDES

<u>Présidence</u>

• Paolo Ghisletta (Président)

Corps professoral

- Guido Gendolla
- Ulrich Frauenfelder
- Nicolas Favez
- Juan Manuel Falomir Pichastor
- Roland Maurer
- Matthias Kliegel

CCER

- Betty Goguikian (Titulaire)
- Audrey Bürki (Suppléante)

Etudiants

- Amandine Friedmann (Titulaire)
- Mélanie Chaves (Suppléant)

Conseillères aux études, ex officio

- Valérie Favez
- Pascale Pasche-Provini

Soumises au vote, les propositions d'élections complémentaires dans les Commissions facultaires et de la Section de psychologie, sont approuvées avec 12 voix pour, 1 abstention (13 voix).

7. DIVER\$

Pierre Barrouillet indique qu'E. Gentaz souhaite créer un groupe de travail visant à valoriser les publications et ainsi donner plus de « visibilité » aux productions scientifiques de notre Faculté. Il souhaiterait, par exemple, que soient envisagées des pistes d'action pour le développement de quelques « outils » de communication (flyers, affichage, newsletter, ..).

Un appel aux volontaires est ainsi lancé.

GE/08.01.2014/M.Philippe